

**Alpages et transhumance en Isère : spécificités dauphinoises, évolution des effectifs, aspects législatifs et structures foncières**

Raffin Y.

*in*

Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.).  
Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32

1997

pages 117-119

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971102>

To cite this article / Pour citer cet article

Raffin Y. **Alpages et transhumance en Isère : spécificités dauphinoises, évolution des effectifs, aspects législatifs et structures foncières.** In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 117-119 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Alpages et transhumance en Isère. Spécificités dauphinoises, évolution des effectifs, aspects législatifs et structures foncières

Yves RAFFIN, Directeur de la Fédération des Alpages de l'Isère, Grenoble (France)

## Des utilisateurs d'alpages organisés collectivement

Le département de l'Isère (10<sup>ème</sup> département français en superficie et en population) est un département d'industrie et de recherches, doté dans sa partie nord d'une agriculture moderne productive et diversifiée : production laitière, céréales, tabac, noix, maraîchage, vin et arboriculture (en vallée du Rhône).

Ce département, coupé en deux parts égales plaine-montagne, n'en comprend pas moins un domaine pastoral étendu (80 000 ha), à peu près équivalent à celui de la Haute-Savoie ou celui de l'Ariège.

Sur ces 80 000 ha, 200 alpages accueillent aujourd'hui environ 10 000 bovins et 100 000 ovins sur les unités pastorales les plus grandes des Alpes du Nord (à titre d'exemple, l'unité moyenne en Haute-Savoie est de 40 ha, et en Isère, de 400 ha).

La caractéristique dominante en est la mise en valeur collective : plus de 80 groupements pastoraux agréés, quelques autres en cours de constitution.

Les bovins, dans cette activité pastorale, représentent le tiers de la force de tonte ; l'Isère est un département charnière entre la région des alpes<sup>1</sup> humides où dominent les

bovins et celle des alpes sèches à tradition ovine ; la grande transhumance ovine est ancienne dans l'Isère et fortement implantée avec des éleveurs du midi de la France pour les 3/4 des effectifs ovins inalpés, qui font près de 400 km en camion pour accéder aux pâturages d'altitude du Dauphiné.

Mais revenons aux bovins issus de petite et moyenne transhumance : l'Isère est le département des gros alpages ; les 3 plus importants, *Sénépi*, *Connexe*, *Serpaton* totalisent près de 2000 têtes de bétail ; on trouve ensuite de nombreux alpages de 200 à 350 génisses, d'autres de 100 à 200 génisses, et enfin quelques-uns à moins de 100 bovins à recrutement très local ; globalement, l'Isère est le royaume des gros troupeaux.

Les plus gros alpages recrutent leurs effectifs à travers une moyenne transhumance (100 à 150 km), les animaux venant souvent de la zone de plaine du Nord-Dauphiné et des départements limitrophes de Savoie et des Hautes-Alpes ; on peut dire, en caricaturant, qu'un tiers des effectifs bovins sont fournis par les communes des alpages, 1/3 par la plaine du Bas-Dauphiné et 1/3 par les départements limitrophes.

<sup>1</sup> Une alpe est un pâturage des Alpes. L'alpage (synonyme de estive en Pyrénées) désigne plus génériquement un pâturage de montagne, ainsi que la saison passée par le troupeau dans ce pâturage.

(NDLR)

## Des effectifs en évolution

Pour mieux comprendre la reconquête qui s'est opérée en matière de pastoralisme dans le département de l'Isère, il faut revenir sur quelques repères historiques communs à beaucoup de régions en France, principalement depuis un demi-siècle.

Ne nous étendons pas sur l'exode rural de l'entre-deux-guerres qui a sans doute eu des effets sur les effectifs bovins dans les zones de montagne donc sur les effectifs des alpages, pour nous intéresser à l'histoire récente.

De 1945 jusqu'à la fin des années 60, c'est la grande chute des effectifs bovins en alpages ; le productivisme, la mécanisation, l'avènement des races bovines plus productives, sonnent le glas des alpages qui vont perdre peu à peu la moitié de leurs effectifs.

Sur un plan culturel et humain, mettre ses animaux en alpage à cette époque, ce n'est pas l'affaire des jeunes éleveurs, car cela est considéré comme une perte de temps et c'est faire preuve de passéisme.

De la fin des années 60 jusqu'au milieu des années 70, la dégradation continue mais se stabilise quelque peu, le plus gros des dégâts en termes de déprise des pâturages de haute altitude est fait ; tant et si bien que le législateur s'en émeut et qu'une loi pastorale voit le jour en 1972, encourageant l'organisation collective tant des éleveurs que des propriétaires d'alpages (Groupements pastoraux et Associations foncières pastorales, conventions pluriannuelles de location d'alpages) ; mais il faudra plusieurs années avant de constater une reprise.

Enquêtes, lois et décrets, recherches, financements, animation et création des services alpages départementaux, sous l'égide du Ministère de l'agriculture et avec l'aide de la DATAR<sup>1</sup> (rénovation rurale), tout cet arsenal ne tardera pas à produire des résultats positifs.

La décennie 1975-1985 est vraiment celle de la reconquête ; les mesures conjuguées portent leurs fruits, les services alpages

s'acharnent à proposer une autre image du pastoralisme, plus moderne, plus dynamique, porteuse d'avenir. Les éleveurs, et en particulier les jeunes, se tournent à nouveau vers les pâturages de haute altitude, et dans l'Isère on peut dire que l'effectif bovin en alpage a presque doublé dans cette période, passant de quelque 5000 bovins au plus bas, à près de 10 000, effectif optimum de nos alpages.

L'analyse serait incomplète si on ne soulignait pas l'importance de la sécheresse de 1976 dans les décisions des éleveurs et bien sûr le soutien financier de l'État, bientôt relayé par la région pour aider les alpagistes et les communes à moderniser leurs infrastructures ; le Conseil général de l'Isère, en avance sur la loi, avait mis en place une ligne budgétaire "améliorations pastorales" depuis les années 60.

Entre 1985 et 1994, c'est la stabilisation avec une légère érosion : quotas laitiers, quotas viandes, morosité des éleveurs dans l'attente de la réforme de la PAC<sup>2</sup>, le département perd à nouveau environ 10 % de ses effectifs ; certains groupements pastoraux qui avaient fait de gros efforts de modernisation par les équipements, par l'embauche de bergers compétents, connaissent des difficultés financières ; le doute s'installe à nouveau dans les esprits, mais ce sera de courte durée.

A partir de 1995, en Isère, des éleveurs bovins ne trouvent plus de place dans les alpages dans la mesure où ils sont tous complets.

La politique volontariste du Conseil général de l'Isère depuis plusieurs années, et les aides qui l'ont accompagnée pour la mise en place, par la Fédération des alpages de l'Isère, de nouveaux services (aide aux assurances des animaux en alpages, aide aux charges sociales pour l'embauche des bergers, aide au transport des animaux, application de la prime à l'herbe à partir de la campagne 1993), ont eu raison de la morosité et du découragement.

Les alpages tournent à plein et les éleveurs retrouvent à l'automne des animaux de qualité, endurcis par l'extensif et forts de ce capi-

<sup>1</sup> Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

<sup>2</sup> Politique agricole commune (Union européenne)

tal-santé acquis dans les pâturages d'altitude.

Si l'on a vu dans le passé la désaffectation des alpages s'exprimer par le remplacement des vaches laitières par les génisses, puis des génisses par les ovins transhumants, on assiste aujourd'hui à un phénomène exactement inverse, heureusement limité et progressif, car il ne s'agit pas de déstabiliser les alpages en place.

Quelques alpages-ovins sont ré-ouverts aux

génisses, et dans certains alpages-génisses, des projets d'ateliers laitiers se font jour, accompagnant ainsi le développement touristique des massifs ; dans le même temps des alpages abandonnés sont reconquis par les ovins.

Dans d'autres cas, des projets de gîtes d'alpages sont envisagés ; tout cela contribuant à assurer une présence humaine en altitude et à participer à une valorisation touristique, en harmonie avec l'environnement, chère aux élus des communes de montagne.

## **Les structures foncières : prédominance du communal**

Dans le département de l'Isère, la propriété des pâturages d'altitude est assurée par les communes (60 %), les propriétaires privés (25 %) et l'État (15 %). Il en a été ainsi pendant des décennies.

Depuis une dizaine d'années, on constate un renforcement de la propriété collective, puisque 10 % du domaine pastoral a "changé de main" : des propriétaires privés vers les collectivités locales et territoriales (communes et département) par libre vente des propriétaires.

Dans le même temps, environ 10 % du domaine pastoral était structuré en AFP, dont le principal objectif est de substituer une "non-gestion privée" à une gestion collective (il est vrai qu'une partie importante de ces parcelles réunies en AFP sont d'origine communale, quelques parcelles de plus basse alti-

tude étant privées).

Force est de constater que la déprise des pâturages d'altitude, qui a atteint son paroxysme à la fin des années 60, a engendré une politique volontariste des pouvoirs publics, dont un des volets était la mise à disposition de lignes budgétaires (État, région, département) assorties d'une obligation d'organisation collective pour en bénéficier.

Cette politique incitative commune à toutes les régions de montagne françaises a été particulièrement efficace en Isère, de part la forte implication du département, et parce que la tradition de gestion communautaire était déjà fortement implantée.

On constate donc aujourd'hui qu'une majorité d'éleveurs, alpagistes ou transhumants, sont organisés collectivement pour une gestion des pâturages, eux aussi en majorité à statut collectif.